

A l'attention des membres du conseil maritime de façade NAMO  
pour sa séance du 16 juin 2023

## **Adoption des modifications au règlement intérieur du CMF NAMO**

**PJ :**

- projet de règlement intérieur du CMF NAMO modifié

Lors du CMF d'installation du 11 janvier 2023, les représentants des associations de protection de la nature et de l'environnement ont demandé d'apporter des modifications au règlement intérieur du CMF NamO, par communication orale et écrite à l'issue de la séance.

Les Préfets coordonnateurs ont acté en séance d'ouvrir l'échange à ce sujet en commission permanente et de présenter les modifications au règlement intérieur pour adoption en prochain CMF.

La commission permanente a donc examiné et discuté une proposition de règlement intérieur modifié.

**Les évolutions suivantes (en bleu) sont proposées pour adoption par les membres du CMF :**

### **Article 3 : avis et recommandations, modalités de vote du conseil**

Sauf dispositions spécifiques prévues dans le présent règlement, les avis et recommandations du conseil sont adoptés par un vote à la majorité des membres présents, dûment représentés, ou mandatés.

Les avis sont formulés en réponse à une saisine des coprésidents sur un texte ou une décision soumis au CMF.

Le vote a lieu à bulletin secret. Le dépouillement des votes est assuré par le secrétariat assisté de deux scrutateurs. Toutefois, sur proposition des coprésidents et si aucun des membres présents ne s'y oppose, le vote pourra avoir lieu à main levée. Dans ce cas, le résultat est constaté par les préfets coprésidents qui en signent le procès verbal.

Les membres ayant un intérêt personnel direct sur un dossier faisant l'objet d'un vote ne peuvent y prendre part. La violation de cette règle entraîne la nullité du vote concerné.

Les avis et recommandations du conseil sont cosignés par les préfets coprésidents. Il y est rapporté le résultat des votes concernés.

### **Article 5 : documents du conseil : accès et archivage**

Les membres du conseil ont accès aux documents soumis au conseil, ~~aux avis, recommandations et autres documents émis par le conseil~~. Cet accès se matérialise sous forme d'un lien privé à un site Internet hébergé par le secrétariat.

Les avis, recommandations, relevés de conclusions sont rendus publics et archivés par le secrétariat.